



## Compte rendu de la réunion du 9 octobre 2008 (Maison de Quartier Francisco Ferrer)



### **1- Présentation générale de l'AMAP**

Dans une première partie, Pascal Branchu a présenté succinctement le système « AMAP » (principes de bases, définitions des contraintes...). Il a ensuite développé le projet d'AMAP de la Poterie et l'état d'avancement des démarches administratives : notamment le choix de constituer **une seule association** régie par la loi 1901. Cette association, recentrée sur le maraîchage (afin de pouvoir accéder à la dénomination « AMAP »), proposera également un contrat producteur annexe permettant aux adhérents de commander du pain, voire par la suite d'autres types de production (jus de pommes...).

### **2- Projet du maraîcher**

Dans une seconde partie, Jean-Baptiste GALERME (producteur maraîcher en installation) a présenté l'avancement de son projet :

#### **a) Son installation**

Jean-Baptiste souhaite créer une micro-entreprise. Pour sa production, il a estimé ses besoins en terres entre 2 et 6 hectares non inondables (difficiles à trouver autour de Rennes). Son idéal serait de 6 ha, ce qui lui permettrait de renouveler ses sols et de purger la terre des parasites et maladies...

Côté financement, Jean-Baptiste compte se baser sur la liste des préinscrits qui sera établit lors de la réunion du 23 octobre 2008 pour négocier des demandes de financement auprès des banques.

#### **b) Son offre AMAP**

La constitution des paniers a été définie : œufs + légumes (Cf. liste non exhaustive diffusée). L'offre proposée par Jean-Baptiste correspond aux valeurs de l'AMAP, à savoir : développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, mais aussi la réintroduction de légumes anciens (pâtisseries...). Bien que sa production réponde aux exigences de la Charte des AMAP, Jean-Baptiste ne souhaite pas entrer dans une démarche de certification pour des raisons de coûts et de contraintes trop élevés.

Il a prévu de réaliser ses achats de semences dans des systèmes éco-citoyens (du type kokopelli).

### 3- L'association

Enfin, il a été défini les modalités générales de l'association. Tout d'abord le nom choisi pour l'association est : **AMAPOPOTE**.

Celle-ci possèdera un statut d'**association collégiale** régie par la loi 1901 (co-présidence).

Les membres élus du CA :

<b>Nom</b>	<b>Missions (non définies)</b>
FANNECHÈRE Nicolas	Trésorier
LE ROUX Alain	Responsable Animation
HASCOËT Rozenn	Coordinatrice
MICHINEAU Valérie	Coordinatrice suppléante
GIRARD Lise	Secrétaire
MELEARD Etienne	Webmaster
Stéphanie	Responsable distribution
MARTIN Marie	Responsable distribution
LELOUTRE Richard	
LECOZ Gwen-Léna	
Jean-Christophe	
GALERME Jean-Baptiste	

Concernant le fonctionnement, une nouvelle journée de distribution a été proposée : **le jeudi soir**. Cet élément reste à voir avec Olivier Clisson (producteur de pain).

**PROCHAINES RÉUNIONS :**      **Le 23/10/2008 au 110 rue de la Poterie**  
**Le 30/10/2008 au 110 rue de la Poterie**

#### 4- Éléments à définir lors du prochain groupe de travail - Comité (15/10/08)

- ↪ Procès-verbal du CA : à rédiger
- ↪ Choix d'une banque : (Crédit Coopératif ?)
- ↪ Règlement intérieur de l'AMAP : esquisse à créer
- ↪ Supports de communication :
  - Logos (aide : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Logotype>)
  - Site web (à voir avec documents préparés par Etienne MELEARD)
  - Newsletter (contenu ?)
- ↪ Question du panier non récupéré : don au Secours populaire ?